



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 20 février 2023

Élections municipales partielles à Lorges et Villerable

les dimanches 26 mars et 2 avril

Les électeurs des communes de Lorges et Villerable sont convoqués le dimanche 26 mars 2023 pour un premier tour de scrutin, en vue d'une élection municipale partielle complémentaire. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 2 avril 2023.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour de scrutin. Elles seront reçues, les jours ouvrés :

- en préfecture pour les candidats à l'élections de Lorges,
- en sous-préfecture de Vendôme pour les candidats à l'élection de Villerable,

selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour :

- du lundi 6 au mercredi 8 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le jeudi 9 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le 2^e tour :

- le lundi 27 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le mardi 28 mars 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les déclarations de candidature seront rédigées sur un imprimé disponible sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> (Rubriques : Politiques publiques / Citoyenneté – Elections / Elections partielles / Imprimés dépôt de candidature).

Pour tout renseignement complémentaire, nous invitons les candidats à contacter la préfecture – bureau des élections et de la réglementation au 02.54.81.56.20 ou à l'adresse elections@loir-et-cher.gouv.fr

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41